

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-007 / 7-5-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1^{er} février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEAUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés: J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

OBJET: FINANCES: Subvention prévisionnelle au budget annexe Parcs de

stationnement pour 2018

Rapporteur: Yves Allardin

EXPOSE: Le budget annexe parcs de stationnement a été créé pour le suivi budgétaire du parking des Tisserands de 471 places en service depuis septembre 2009.

À compter de 2017, d'autres parking clos et payants sont intégrés à ce budget annexe, à savoir : le parking Tardy ainsi que deux nouveaux projets (parking du Guillon et parking Porte de La Buisse)

Ces parkings sont un service public qualifié d'industriel et commercial (SPIC) assujetti à la TVA: ils font donc l'objet d'un budget annexe qui devrait s'équilibrer par ses seules redevances. Cependant, les simulations financières ont montré que la gestion globale du parking le plus important, celui des Tisserands, est structurellement déficitaire. Le coût est donc à ce jour tel que le prix payé par les usagers ne peut suffire à assurer l'équilibre budgétaire de ce budget et le remboursement de la dette.

La poursuite de la prise en charge d'une partie des dépenses réelles est nécessaire au vu du niveau de tarification du stationnement imposé pour assurer une fréquentation satisfaisante des parkings en cohérence avec le plan de stationnement de la ville.

Compte tenu des crédits inscrits au Budget Annexe Parcs de Stationnement pour l'exercice 2018, le montant prévisionnel de la subvention d'exploitation 2018 s'élèvera à 164 667 € soit 30 % des dépenses de fonctionnement comme en 2017.

... / ...

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20180207-2018-007-DE Date de télétransmission : 15/02/2018 Date de réception préfecture : 15/02/2018

Projet de budget 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018
Total des Dépenses d'exploitation	540 686
Charges à caractère général	301 820
Autres charges de gestion courante	500
Charges financières	76 166
Amortissements	162 200
Recettes d'exploitation	422 119
Prestations et ventes	339 800
produit de gestion courante	48 019
Recettes d'ordre	34 300
Besoin de financement de la section de fonctionnement	118 567
Annuité de la dette	175 500
Travaux sur les parcs de stationnement	10 000
Besoin de financement global	304 067
Financement par emprunt	500
Amortissements + cessions	138 900
Ressources disponibles	139 400
Besoin net des ressources disponibles = subvention d'équilibre	164 667

PROPOSITION:

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 29 janvier 2018;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

- De valider le principe d'une prévision de subvention d'exploitation annuelle prévue au budget annexe "Parcs de Stationnement" de l'exercice 2018 pour un montant de 164 667 € ;
- D'inscrire cette subvention d'exploitation au budget général à l'article budgétaire 931/65212 et au budget annexe "Parcs de Stationnement" à l'article budgétaire 74.

DECISION: La proposition est ADOPTEE par 25 voix POUR - 8 ABSTENTIONS (J-L. BALLY, N. CHARLETY, A. FAVIER, R. REVIL, L. TRICOLI, A. GERVASI, J. VIAL, A. COLLIN).
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

e Maire de VOIRON,

Julien POLAT